



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 20 décembre 2010 (S/2010/661), le Président du Conseil de sécurité a accepté de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'au 31 décembre 2013 et m'a prié de rendre compte au Conseil, tous les six mois, de la mise en œuvre du mandat du Bureau.

2. Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Il donne un aperçu d'ensemble de l'évolution des faits dans chaque pays, dans l'ensemble de la région et à travers les frontières, en Afrique de l'Ouest, et présente les activités menées par le Bureau dans les domaines de la diplomatie préventive, de l'alerte rapide et de la création de capacités face aux menaces et aux difficultés émergentes qui compromettent la paix et la stabilité de la région. Le rapport présente également ce que fait le Bureau pour mettre en valeur les synergies, notamment avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine, pour servir la paix et la stabilité dans la sous-région.

II. Tendances et faits nouveaux en Afrique de l'Ouest

A. Tendances politiques

3. Depuis mon dernier rapport daté du 31 décembre 2012 (S/2012/977), la situation politique, en Afrique de l'Ouest, a continué à être dominée par les conséquences des crises au Mali et au Sahel, par les tensions liées aux élections dans plusieurs pays et par le caractère incomplet de la transition en Guinée-Bissau. Au Mali, avec, en janvier, le début des opérations militaires dirigées par la France, les États membres de la CEDEAO ont mobilisé et déployé des troupes qui étaient placées sous l'égide de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) pour aider les forces de défense et de sécurité maliennes à rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur pays.

4. Les opérations militaires au Mali ont bien montré qu'il fallait améliorer la coopération régionale sur les problèmes de sécurité et prendre des mesures



intérieures plus vigoureuses pour empêcher l'infiltration de groupes terroristes en provenance des pays voisins. À ce sujet, plusieurs initiatives ont été prises au niveau sous-régional, et la CEDEAO a ainsi adopté, à son quarante-deuxième sommet ordinaire, tenu les 27 et 28 février à Yamoussoukro, une stratégie de contre-terrorisme. De son côté, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2100 (2013) créant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) prévoyant une relève de la MISMA par la MINUSMA le 1^{er} juillet 2013. En dehors des préoccupations de sécurité, les Nations Unies rechercheront avant tout le dialogue et la réconciliation et la création de conditions favorables à la tenue d'élections.

5. Malgré les progrès accomplis vers la création d'institutions démocratiques et efficaces dans la sous-région, plusieurs pays ont continué à connaître des tensions liées aux consultations électorales. En Guinée, en Mauritanie et au Togo, des divergences persistent entre le gouvernement et les partis d'opposition concernant la tenue d'élections législatives. En Guinée et au Togo, ces tensions ont abouti à des manifestations violentes entraînant des pertes de vies humaines et des destructions matérielles. En Côte d'Ivoire, les élections locales ont eu lieu le 21 avril, mais elles ont été boycottées par l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FPI) et ces élections ont entraîné certaines violences localisées. En Gambie, les réformes qui visaient à rendre libres et honnêtes les élections n'ont pas été appliquées avant les scrutins locaux, auxquels, pour cette raison, les partis d'opposition ont décidé de ne pas participer.

6. En dépit de ces problèmes, la sous-région a connu des évolutions positives dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales. En février, les Gouvernements ivoirien et guinéen se sont engagés à résoudre un différend frontalier existant de longue date au sujet du village frontalier de Kpéaba par des moyens pacifiques en retirant leurs forces armées respectives de cette zone et en établissant une commission commune de démarcation de la frontière. De même, le différend frontalier entre le Niger et le Burkina Faso a été résolu par un arrêt de la Cour internationale de Justice le 16 avril, qui redéfinit le tracé de la frontière à la satisfaction mutuelle des deux pays.

B. Tendances en matière de sécurité, terrorisme, sécurité maritime, trafic de drogues et criminalité organisée

7. Trois zones géographiques demeurent d'importantes sources d'instabilité en Afrique de l'Ouest : le bassin du fleuve Mano, le golfe de Guinée et le Sahel. Dans le bassin du fleuve Mano, la situation reste de façon générale très instable, en raison surtout de l'exacerbation des inégalités de revenus et des tensions sociales qui en résultent, du chômage des jeunes, de la dégradation de l'environnement, de la fragilité des secteurs de la sécurité et de la justice ainsi que du fait que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ne sont pas achevés. Ces problèmes intérieurs qui compromettent la stabilité sont encore aggravés par le fait que les frontières nationales sont poreuses, et laissent passer pratiquement sans obstacle les groupes armés et criminels. Dans le golfe de Guinée, les menaces transfrontalières ont pris une nouvelle dimension du fait de la piraterie et d'autres formes de criminalité organisée. La crise au Mali et la fragilité du Sahel continuent à retentir sur les autres pays de l'Afrique de l'Ouest tout en mettant en évidence les liens étroits qu'entretiennent les diverses menaces transnationales dans la sous-région.

8. De plus, l'extrémisme religieux violent et le terrorisme semblent se propager dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et au-delà. C'est ce que montre la crise des otages à l'usine d'exploitation de gaz de Tigantourine, près d'In Amenas, en Algérie, le 16 janvier et l'enlèvement d'une famille française au Cameroun le 19 février. En outre, au Niger, le 23 mai, deux attaques revendiquées par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) ont visé une caserne à Agadez, dans le nord du pays, et une usine d'uranium à Arlit, dans le centre-nord. Le mouvement militant Boko Haram, à son tour, a étendu ses activités au-delà du territoire du Nigéria et devient donc une menace pour la stabilité de toute la région. Du fait du niveau de plus en plus élevé de violence dans le nord-est du pays, le 14 mai, le Président Goodluck Jonathan du Nigéria a déclaré l'état d'urgence dans les trois États de Borno, Yobe et Adamawa. Le lendemain, le 15 mai, les militaires nigériens se sont déployés en grand nombre dans ces États pour lutter contre Boko Haram. Le 4 juin, le Gouvernement nigérian a officiellement déclaré « illégal et terroriste » le mouvement, ainsi que son groupuscule présumé connu sous le nom Ansaru, et une loi a été publiée interdisant ces groupes.

9. La réponse inadéquate à la crise au Mali et le fait que les États du Sahel ne parviennent pas à améliorer la police de leur frontière et à lutter contre le terrorisme montrent bien les limites de la capacité de la région de mettre en place des mécanismes de sécurité collective en Afrique de l'Ouest. Les crises au Mali et en Guinée-Bissau ont également mis en évidence les problèmes posés par la précarité des institutions du secteur de la sécurité et la menace que la criminalité organisée transnationale fait peser sur l'Afrique de l'Ouest. Malgré certains progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et en Guinée, le projet de dispositif politique et de plan d'action de la CEDEAO pour une amélioration du secteur de la sécurité n'est pas encore arrêté.

10. Les saisies de drogue dans la sous-région ont confirmé que l'Afrique de l'Ouest restait un point de transit du trafic illicite de drogue. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), 127 kilogrammes d'héroïne ont été saisis en janvier dans le port de Cotonou, au Bénin. Deux cent quatre-vingt-deux kilogrammes de cocaïne ont été saisis en février au port de Tema, au Ghana, 168 kilogrammes de cocaïne ont été saisis en mars, dans les eaux territoriales britanniques, et 14 kilogrammes de méthamphétamine ont été saisis à l'aéroport international de Lomé, au Togo. Le 23 mars, un navire transportant deux tonnes de cocaïne en provenance du Venezuela a été intercepté en mer, à 1100 kilomètres au sud-ouest du Cap-Vert. En avril, les forces de sécurité mauritaniennes ont saisi à la frontière algérienne environ une tonne de diverses drogues illicites provenant du nord du Mali, ce qui confirme l'utilisation continue des itinéraires transsahariens. Le trafic de médicaments de contrefaçon, la production de méthamphétamine et la toxicomanie sont de plus en plus préoccupants dans la sous-région.

11. La piraterie dans le Golfe de Guinée demeure une menace pour la sécurité et pour l'activité économique des pays concernés. Entre le 1^{er} janvier et le 29 mai, 29 actes de piraterie et vols à main armée tentés ou effectivement commis dans les eaux ouest-africaines ont été signalés à l'Organisation maritime internationale, contre 30 en 2012. Sur les 29 incidents signalés, on compte quatre navires qui ont été arraisonnés puis libérés. En outre, le 4 février, un pétrolier a été incendié au large du port de Lagos et cet incident a entraîné la mort d'un membre d'équipage. Un sommet des chefs d'État aura lieu au Cameroun les 24 et 25 juin 2013 pour mettre au point une stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le Golfe de

Guinée à la demande du Conseil de sécurité dans sa résolution 2039 (2012). Ce sommet a adopté le Code de conduite concernant la prévention et la répression de la piraterie, le vol à main armée contre les navires, et les activités maritimes illégales en Afrique de l'Ouest et centrale, qui définit la stratégie de la région et prépare l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant. La procédure de validation d'un plan intégré de stratégie maritime de la CEDEAO se poursuit grâce à des consultations avec des experts indépendants, des organisations de la société civile et la presse.

12. Le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, on constate une réduction du nombre d'attaques transfrontières, obtenue grâce aux efforts continus des gouvernements libérien et ivoirien avec l'aide de la MINUL et de l'ONUCI. Cependant, la situation reste tendue du fait de la présence de mercenaires, d'anciens combattants et d'autres éléments armés, ainsi que la circulation incontrôlée d'armes.

C. Tendances économiques, sociales et humanitaires

13. Selon la CEDEAO, au premier semestre de 2013, l'Afrique de l'Ouest a obtenu un taux de croissance économique voisin de 7 %, contre 4,5 % pour l'ensemble du continent africain, alors que, dans la sous-région, le taux d'inflation était proche de 7,3 %. Les pays ayant enregistré les taux de croissance les plus élevés sont le Libéria (8,3 %), la Sierra Leone (19,7 %) et la Côte d'Ivoire (9,8 %) et ils appartiennent à la partie la plus prospère et pourtant politiquement la plus fragile du bassin du fleuve Mano. Pendant la période examinée, la CEDEAO a continué à rechercher une intégration économique et monétaire de ses membres en 2020 au plus tard, en lançant un programme de développement des infrastructures, d'investissement dans l'agriculture et de promotion de l'emploi des jeunes.

14. Malgré ces bons résultats économiques, l'Afrique de l'Ouest continue d'être touchée par des niveaux élevés de pauvreté, une répartition inégale de la richesse, des taux de chômage des jeunes très élevés et des catastrophes naturelles à répétition. De même, les prix des denrées alimentaires et du combustible sont très élevés et continuent à retentir sur les conditions de vie de larges segments de la population. Les indicateurs de développement humain de certains pays de la région sont parmi les plus bas au monde.

15. La situation humanitaire en Afrique de l'Ouest reste dominée par l'insécurité alimentaire, la crise de la malnutrition dans le Sahel et les déplacements de population causés par le conflit au Mali et par l'insécurité dans le nord-est du Nigéria. Dans l'ensemble du Sahel, on estime à 11,4 millions le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire et ayant donc besoin d'une assistance. Dans certaines régions du Burkina Faso, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone, beaucoup d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'une malnutrition aiguë qui est bien au-dessus du seuil d'urgence. À l'exception du Nigéria qui assure 50 % de la production de céréales de la région, les pays du Sahel ont connu en 2012-2013 une bonne récolte. Cependant, la vulnérabilité chronique, les prix élevés des denrées alimentaires et des difficultés d'approvisionnement continuent à empêcher la population de s'affranchir des effets de la sécheresse de 2012 et de résister à de futurs chocs.

16. L'insécurité dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest retentit également sur la situation humanitaire. Au Nigéria, l'Agence nationale de gestion des urgences

signale qu'à la fin d'avril 2013 la population déplacée par suite de conflits intercommunautaires et de l'insécurité se chiffre à 32 000 personnes, et on déplore au moins 1 100 morts. Dans l'État de Yobe, le meurtre de 10 travailleurs sanitaires qui menaient une campagne de vaccination contre la poliomyélite, le 9 février, et le meurtre, deux jours plus tard, de trois médecins nord-coréens compromettent les efforts faits pour éliminer la poliomyélite au Nigéria, où l'on compte pourtant plus de la moitié des cas mondiaux de cette maladie.

17. En Côte d'Ivoire, la situation humanitaire d'ensemble continue à s'améliorer progressivement, bien que l'on compte 45 000 personnes déplacées dans leur pays, et 81 000 réfugiés dans les pays voisins. Malgré une vague de retours au premier trimestre de 2013, grâce aux opérations de rapatriement volontaire organisées par le HCR, l'insécurité dans l'ouest du pays dissuade les candidats au retour. En mars, de nouvelles attaques menées par des hommes en armes dans les zones situées le long de la frontière libérienne ont déclenché des déplacements temporaires de 7 000 à 8 000 personnes, tandis qu'en mer plus de 450 personnes ont fui vers le Libéria. Depuis le début de la crise au Mali, l'instabilité dans le nord s'est traduite par un déplacement de 475 000 personnes au total, dont 174 000 sont réfugiées dans les pays voisins. Depuis janvier, on estime que 60 000 personnes ont été jetées sur les routes, tandis que 10 000 personnes déplacées supplémentaires se trouvent dans deux sites de la région de Kidal (Mali).

D. Tendances relatives à la bonne gouvernance, à l'état de droit et aux droits de l'homme

18. Les efforts faits pour défendre les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest sont compromis par l'effet de l'instabilité politique, des tensions liées aux consultations électorales, de la violence intercommunautaire et de la menace grandissante du terrorisme. Plusieurs exécutions extrajudiciaires ont été signalées de même que des disparitions forcées, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête. Il reste encore beaucoup à faire pour mettre les institutions publiques de la région à même d'aborder le problème de l'impunité, comme le veut la Déclaration de Bamako adoptée lors d'une conférence régionale qui avait été organisée dans cette ville par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest du 2 au 4 décembre 2011.

19. La société civile, en Afrique de l'Ouest, en particulier les organisations de femmes, demeure pourtant très désireuse d'aplanir les tensions, de promouvoir un bon gouvernement et de désamorcer les conflits locaux. La coordination entre les réseaux de femmes au niveau sous-régional s'est poursuivie grâce aux efforts du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, créé en 2009 par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

III. Les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

A. Bons offices des Nations Unies et activités de consolidation de la paix et de prévention des conflits

20. Durant la période considérée, le Bureau a continué à offrir les bons offices de l'Organisation, notamment en vue de consolider la démocratisation et les institutions démocratiques dans l'ensemble de la région et en particulier de réduire les tensions liées aux consultations électorales en Guinée et de rétablir l'ordre constitutionnel au Mali.

Le Mali et le Sahel

21. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, a continué à travailler avec le système des Nations Unies ainsi qu'avec les acteurs maliens, régionaux et internationaux pour aider à appliquer le concept stratégique pour le Mali adopté à la réunion du Groupe de suivi et de soutien au Mali tenue le 19 octobre 2012 à Bamako. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué à s'occuper de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en étroite collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à Dakar et le coordonnateur régional des affaires humanitaires. Au Mali, mon Représentant spécial, avant la reprise des hostilités, en janvier, a aidé l'équipe de médiation de la CEDEAO à préparer les négociations avec des groupes localisés dans le nord du Mali.

22. Avec la reprise des hostilités et pour aider le Bureau des Nations Unies au Mali et ensuite la MINUSMA, mon Représentant spécial a consulté divers acteurs sur les moyens d'appliquer la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité ainsi que sur les options en vue de l'établissement de relations avec les groupes non terroristes et avec d'autres représentants des populations du nord du Mali pour dégager une solution durable à la crise. Plus précisément, ils se sont entretenus à plusieurs reprises avec les autorités maliennes de transition à Bamako, avec le Président Compaoré, du Burkina Faso, en sa qualité de Médiateur de la CEDEAO pour le Mali, avec le Président de la Commission de la CEDEAO, Kadré Désiré Ouédraogo, et avec plusieurs chefs d'État et de gouvernement de la région. Il a également dirigé les délégations des Nations Unies aux sessions de la médiation de la CEDEAO et du Conseil de sécurité, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, et il a participé aux délégations de haut niveau des Nations Unies aux réunions du Groupe de suivi et d'appui au Mali tenues à Bruxelles le 5 février et à Bamako le 19 avril. Pendant l'ensemble de la période sur laquelle porte le rapport, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit, a collaboré étroitement avec la Commission de la CEDEAO et avec les chefs du Bureau des Nations Unies au Mali, de l'AFISMA puis de la MINUSMA pour promouvoir un dialogue politique et faciliter l'application de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité.

23. Pour élaborer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial pour le Sahel se sont rendus ensemble du 13 au 15 février au Sénégal, en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger. Ils ont

rencontré les chefs d'État, des hauts fonctionnaires nationaux, des dirigeants de la société civile de ces pays et les équipes de pays des Nations Unies pour discuter des problèmes qui se posent dans la région et délimiter les zones où une intervention est nécessaire pour tenter de remédier aux causes profondes de la fragilité de la situation. À Niamey, ils ont assisté au Séminaire international sur la sécurité et le développement dans la région sahélo-saharienne organisé par le Gouvernement nigérien, l'Institut international de recherches sur la paix et le Centre pour les stratégies de sécurité pour le Sahel et le Sahara.

Guinée

24. Au cours des six derniers mois, la situation politique en Guinée a évolué de façon positive. Entre janvier et la mi-mars, les profondes divisions, la méfiance profonde entre le Gouvernement et l'opposition avaient donné naissance à des tensions politiques considérables et instauré un climat d'instabilité sociale et de violence, en particulier à Conakry. Les désaccords ont porté surtout sur trois questions liées aux élections législatives, plusieurs fois différées : le choix d'une société sud-africaine, Waymark InfoTech, comme opérateur technique des élections, le choix par le Président guinéen du Chef de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), vivement contesté par les dirigeants de l'opposition, et la participation de citoyens de la diaspora guinéenne aux prochaines élections. En outre, les deux parties se sont mutuellement reproché la violence et les importantes pertes de vies humaines et de biens intervenues à Conakry. Cela a amené les dirigeants de l'opposition à exiger une médiation internationale, ce à quoi le camp présidentiel était vivement opposé.

25. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, depuis que la crise a éclaté, j'ai offert les bons offices des Nations Unies en Guinée par l'intermédiaire de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest. Dans cet esprit, il s'est plusieurs fois rendu à Conakry, offrant des conseils et encourageant les deux parties à amorcer entre elles un dialogue constructif, tout en nouant de solides relations avec les dirigeants régionaux intéressés et avec les membres principaux de la communauté internationale représentés à Conakry. Ainsi, à la fin de mars, malgré des désaccords persistants, le Président Alpha Condé et les principaux dirigeants de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, Sidy Touré et Lansana Kouyaté, s'étaient mis d'accord pour discuter de leurs différends concernant l'organisation des élections législatives. Sur la suggestion de mon Représentant spécial, le Président Condé et M. Diallo ont eu leur premier face-à-face depuis avril 2012 en présence du Président sénégalais Macky Sall à Nouakchott les 24 et 25 mars. Ils ont l'un et l'autre exprimé leurs vœux et affirmé qu'ils étaient disposés à rechercher un compromis pour le bien du pays.

26. Par la suite, les parties ont accepté d'entamer des discussions structurées sur l'organisation des élections législatives avec l'aide d'une équipe de facilitateurs. À la demande des parties, j'ai désigné le 12 avril mon Représentant spécial pour servir cette équipe de facilitateurs. Cette équipe a aidé les partis guinéens à réduire leur mutuelle méfiance, qui était intense, et à revenir sur leur refus initial de négocier. Le 24 avril, les parties ont signé la « Déclaration antiviolence », qui a notablement aidé à réduire les tensions politiques.

27. Le dialogue est présidé par le Ministre des affaires étrangères guinéen, et y ont assisté des représentants du Gouvernement, des partis d'opposition ainsi que des

États-Unis, de la France, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Union européenne et du PNUD en Guinée. L'ordre du jour de la réunion comprenait les questions liées : i) à l'opérateur technique et aux listes électorales; ii) au fonctionnement de la CENI; iii) au vote des Guinéens vivant à l'étranger et iv) au calendrier des élections.

28. Les deux parties ont notablement progressé sur tous ces points. Elles ont accepté que les Guinéens vivant à l'étranger dans 17 pays participent aux élections; elles ont obtenu un compromis sur les modalités d'un meilleur fonctionnement et d'une plus grande transparence de la CENI et ont accepté une série de mesures propres à améliorer la transparence et le caractère équitable de la consultation électorale. Le 13 juin, le Président de la CENI a communiqué à mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et aux autres facilitateurs un calendrier électoral révisé, fixant au 28 juillet la date des élections et la date butoir du 18 juin pour la clôture de la liste des candidats aux élections législatives, et limitant la réouverture des listes d'électeurs à une période de six jours du 18 au 24 juin. Le calendrier révisé était présenté par la direction de la CENI aux termes du consensus entre les 24 membres de la Commission, mais certains membres de celle-ci, se faisant l'écho des partis d'opposition, ont fait apparaître certaines incohérences dans le calendrier révisé et ont proposé de tenir de nouvelles consultations entre les parties, sous la présidence de mon Représentant spécial et des autres facilitateurs pour parvenir à un compromis approprié sur de nouvelles dates des consultations électorales en tenant compte de toutes les contraintes financières et techniques liées au scrutin. Les parties ont été encouragées à continuer à faire preuve de souplesse et d'un esprit de compromis dans les débats sur les questions encore en suspens et notamment le calendrier électoral. Manifestement, ces gains demeurent fragiles et peuvent facilement être anéantis. Au moment où l'on rédigeait le présent rapport, mon Représentant spécial se préparait à une neuvième visite à Conakry pour reprendre ses consultations avec les parties guinéennes.

29. Les problèmes délicats et complexes qui se posent en Guinée sont pourtant loin d'être résolus, mais le passage d'un esprit d'hostilité, des deux côtés, à un engagement constructif en faveur du dialogue laisse bien augurer de la solution des problèmes encore en suspens. Les progrès que l'on constate témoignent de l'habileté de mon Représentant spécial et des autres facilitateurs. Le soutien qu'ils ont reçu de l'équipe des Nations Unies en Guinée et l'aide multiforme offerte par les représentants de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la France et des États-Unis, à Conakry, ont beaucoup contribué aux progrès réalisés jusqu'à présent.

Gambie

30. Du 11 au 15 février, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont dépêché ensemble une mission d'alerte rapide en Gambie pour évaluer la situation politique et, au regard des droits de l'homme, pour suivre plusieurs questions relatives aux droits de l'homme et pour étudier de nouvelles filières de coopération avec l'équipe des Nations Unies en Gambie. La mission a observé que le pays était toujours aux prises avec des difficultés politiques relatives aux droits de l'homme, comme le montre la décision de l'opposition de boycotter les élections locales du 4 avril. La mission a constaté que s'il était indispensable que le Gouvernement cherche à aplanir les tensions actuelles concernant les droits de l'homme et concernant les processus électoraux et

judiciaires, la mise en liberté du militant des droits de l'homme Imam Baba Leigh le 16 mai allait dans le bon sens.

Togo

31. Au Togo, les tensions politiques persistent durant les préparatifs des élections législatives prévues le 21 juillet, qui se poursuivent parallèlement aux efforts visant à rouvrir le dialogue politique et qui ont jusqu'à présent échoué à persuader l'opposition de participer sans réserve à la consultation électorale. La situation est encore compliquée par deux incendies qui ont détruit les marchés de Kara et de Lomé les 9 et 11 janvier, respectivement, et qui ont donné lieu à l'arrestation d'environ 24 personnes, notamment des représentants de partis politiques d'opposition, de groupes de jeunes et d'organisations de la société civile. Les efforts faits pour renouer le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition ont été animés par un groupe d'ambassadeurs, à Lomé, et par le Coordonnateur résident des Nations Unies au Togo. Dans ce climat, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a dépêché une mission d'alerte rapide à Lomé du 25 février au 1^{er} mars. Cette mission a noté la nécessité d'une participation d'acteurs sous-régionaux de haut niveau pour contribuer aux efforts faits dans le pays pour faciliter le dialogue entre les acteurs togolais concernés. L'inscription biométrique des électeurs a été achevée le 30 avril et selon la Commission électorale nationale indépendante, plus de 3,1 millions d'électeurs ont ainsi été inscrits. Cependant, l'opposition a dénoncé les modalités de cette inscription sur les listes électorales et demandé leur révision. S'appuyant sur son action dans le pays en 2012, mon Représentant spécial a confirmé aux autorités togolaises qu'il était prêt à prolonger ses bons offices. Il reste en contact avec le Coordonnateur résident des Nations Unies pour suivre la situation et se rendre au Togo avant les élections législatives. La Commission électorale a décidé de proroger le délai de dépôt des candidatures du 16 au 19 juin 2013. Par la suite, cette décision a été saluée par l'opposition qui a présenté ses candidats peu avant la clôture du délai, le 19 juin. Le Gouvernement s'est engagé à convoquer un dialogue politique avec toutes les parties immédiatement après les élections.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

32. La Commission mixte Cameroun-Nigéria, présidée par mon Représentant spécial, a continué à appliquer l'arrêt de la Cour internationale de Justice en date du 10 octobre 2002 sur la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria. Durant la trente et unième session de la Commission mixte, les 25 et 26, à Yaoundé, les délégations du Cameroun et du Nigéria ont approuvé le résultat de la dernière mission d'évaluation sur le terrain dans les monts Gotel, l'une des régions les plus difficiles d'accès le long de la frontière. Les parties se sont jusqu'à présent mises d'accord sur 1 893 des quelque 2 100 kilomètres de la frontière terrestre. Une fois déterminés les derniers segments de la frontière, des cartes définitives de la frontière internationale seront dressées, pour approbation et signature par les parties. Ces cartes feront partie d'un accord de démarcation de la frontière, dont la forme reste à définir par les parties. La Commission mixte a en outre décidé de reprendre la construction des bornes frontière, qui avait été interrompue en 2011. Dans ce nouvel exercice, 323 bornes frontière seront érigées dans la partie sud de la frontière terrestre d'ici à la fin de 2013, sur les 920 bornes encore à ériger.

33. Le comité créé pour suivre l'application de l'accord de Greentree, a tenu ses vingt et unième et vingt-deuxième réunions à Genève les 27 et 28 mars 2013 et 27 et 28 mai, respectivement, sous la présidence de mon Représentant spécial avec la participation des représentants du Cameroun et du Nigéria et des quatre États garants. Le comité a examiné le rapport des observateurs des Nations Unies déployés dans la région de Bakassi et a noté qu'à l'exception d'actes de piraterie en mer, la paix et la tranquillité régnaient généralement dans la zone en question. Le comité a noté en outre que les deux parties adhéraient à l'accord de Greentree et a relevé les relations cordiales entre la population et les forces de sécurité camerounaises.

34. Durant la période considérée, l'Union européenne, qui a financé les activités de démarcation de la frontière de 2006 à 2010, a entrepris l'évaluation indépendante de l'aide ainsi fournie. Soulignant l'authentique contrôle exercé par les parties, cette évaluation a noté l'impact positif du processus de recherche d'un règlement durable de la question de la frontière. L'évaluation a notamment recommandé une nouvelle contribution à l'achèvement de la construction des bornes frontière ainsi que des « mesures d'accompagnement » pour réduire au minimum le risque de futurs désaccords.

35. S'agissant des mesures de confiance, mon Représentant spécial a lancé un appel à un financement du programme socioéconomique de la Commission mixte, centré sur des projets de développement à l'intention des populations frontalières. À ce sujet, l'Union européenne a indiqué sa volonté de continuer à financer ces opérations à l'aide du onzième Fonds de développement européen (2014-2020), tandis que la Banque mondiale a exprimé son intention de promouvoir des projets de rétablissement de la confiance entre les populations affectées par la démarcation de la frontière.

B. Renforcement des capacités de la sous-région de faire face aux problèmes transfrontières et transversaux qui compromettent la paix et la sécurité, y compris la piraterie

Réforme du secteur de la sécurité

36. Depuis mon dernier rapport, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué à soutenir les réformes du secteur de la sécurité et les diverses initiatives prises au niveau national dans ce sens dans la sous-région en coopération avec des partenaires essentiels comme le Département des opérations de maintien de la paix, le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Au niveau de la sous-région, mon Représentant spécial a examiné le projet de dispositif politique et plan d'action de la CEDEAO sur la réforme du secteur de la sécurité, avec le Président de la Commission de la CEDEAO, le 14 janvier à Abuja. Le 14 juin à Dakar, le processus a été examiné par la Commission de la CEDEAO, qui a étudié les moyens de le soutenir.

37. Sous la supervision de mon Représentant spécial, et en coopération avec le Coordonnateur résident des Nations Unies, l'Équipe consultative des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité a aidé les autorités guinéennes par des conseils portant sur le long terme et sur la réorganisation des structures de

commandement et le suivi des réformes nationales du secteur de la sécurité, avec un financement du Fonds pour la consolidation de la paix.

38. Le 16 janvier, la Commission d'orientation stratégique, organe suprême du Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité, présidée par le Président Condé, a exposé les vues de son pays sur la défense et la sécurité. Pendant la réunion, les cinq Ministères concernés, ceux de la défense, de la sécurité et de la protection civile, de la justice, des finances et de l'environnement se sont engagés à parachever le cadre légal, à arrêter des politiques du secteur de la sécurité et à mener, dans les limites de leurs budgets respectifs pour 2013, des activités visant cette réforme. À ce sujet, les premières lois réglementant le statut spécial des forces de police et des forces de protection civile guinéennes ont été approuvées le 16 janvier par le Président guinéen, dans l'esprit des recommandations du rapport commun CEDEAO/Union africaine/ONU sur le secteur de la sécurité en date de mai 2010. Après son approbation le 17 mai par le Conseil national de transition, la constitutionnalité de la loi sur le pouvoir judiciaire sera examinée par la Cour suprême guinéenne avant sa promulgation.

39. À l'appui des conceptions nationales concernant la défense et la sécurité, l'équipe de réforme du secteur de la sécurité a organisé deux ateliers les 5 et 6 mars et 8 à 12 avril pour définir avec précision les politiques des cinq ministères concernés par le secteur de la sécurité, qui ont par la suite été réaffirmées en mai. De plus, l'équipe a aidé le Conseiller spécial du Président guinéen pour la réforme de la justice, en particulier dans la préparation du décret présidentiel du 20 mars établissant le Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la justice.

Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée

40. À son quarante-deuxième sommet ordinaire tenu les 27 et 28 février à Yamoussoukro, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a réaffirmé son attachement au dispositif politique et au plan d'action régional 2008-2011 visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogue, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Le Sommet a décidé de proroger ce plan de deux années. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest aidera la CEDEAO à réviser le plan en 2013 et 2014.

41. La première réunion du réseau ouest-africain des autorités centrales et des ministères publics a eu lieu à Abidjan du 28 au 30 mai conformément aux recommandations des experts réunis à cet effet en novembre 2012. L'initiative, animée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime fait partie de l'action menée pour appliquer les résultats de la Conférence régionale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme, à Bamako, en décembre 2011, organisée avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Ce réseau vise à améliorer les connaissances sur la coopération judiciaire en matière pénale et à créer des capacités pour la poursuite en justice des trafiquants de drogue et autres auteurs de crimes transfrontières.

42. Dans le cadre des efforts faits pour mobiliser un soutien à l'application du plan d'action régional de la CEDEAO, mon Représentant spécial, à l'invitation de la CEDEAO, a participé au lancement commun du rapport de l'ONUSD sur l'évaluation de la menace exercée par la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest le 25 février à Abidjan. Il a également aidé la Fondation Kofi

Annan à lancer la Commission ouest-africaine sur le trafic de drogue, la gouvernance, la sécurité et le développement, le 31 janvier à Accra. Cette commission, dirigée par l'ancien Président nigérian Olusegun Obasanjo, cherche à renforcer l'application du plan d'action régional de la CEDEAO et à concourir aux efforts nationaux et régionaux de lutte contre le trafic de drogue. Aux côtés de l'ONUDC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a participé aux discussions de la réunion d'experts du Groupe des Huit plus Cinq sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Londres le 5 juin pour maintenir la vigilance de la communauté internationale sur cette question en 2013 et qui a bien montré la volonté du G-8 de poursuivre dans la voie ouverte par la Conférence ministérielle du Groupe des Huit, tenue à Paris en 2011.

43. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué à encourager un engagement politique et opérationnel international plus grand en faveur de la mise en œuvre de l'Initiative « côtes de l'Afrique de l'Ouest ». À cette fin, le 11 mars, le Comité consultatif du programme de l'Initiative « côtes de l'Afrique de l'Ouest » a adopté une stratégie régionale révisée qui sera examinée par le comité politique de haut niveau de l'Initiative à sa prochaine réunion. Cette stratégie vise à amplifier au maximum les efforts que font les partenaires pour développer les cellules de lutte contre la criminalité transnationale, y compris par la création d'une structure régionale. Le 12 avril, mon Représentant spécial et la Présidente d'INTERPOL, Mireille Ballestrazzi, ont examiné les moyens d'aider l'Afrique de l'Ouest à cet égard. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'ONUDC, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL ont continué à coopérer pour appliquer l'Initiative « côtes de l'Afrique de l'Ouest ». Après de premières recommandations formulées par le Comité consultatif du programme de l'Initiative, les partenaires d'exécution de l'Initiative ont dépêché en Sierra Leone du 9 au 19 avril une mission d'évaluation. Cette mission a formulé des propositions pour adapter le soutien international aux cellules de lutte contre la criminalité transnationale à la future réduction de l'activité du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. De plus, en mars, la Sierra Leone et le Libéria ont annoncé des échanges techniques entre leurs cellules respectives de lutte contre la criminalité transnationale organisée, dans le cadre d'un exercice d'échange d'enseignements pour améliorer la coopération transfrontière entre ces deux pays.

Lutte contre le terrorisme

44. À son quarante-deuxième sommet ordinaire, tenu à Yamoussoukro, la CEDEAO a adopté la stratégie de lutte contre le terrorisme et le plan d'action, ainsi que la déclaration politique sur une position commune contre le terrorisme. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a accompagné le Directeur de la Direction exécutive du Comité de lutte contre le terrorisme à Abuja du 19 au 22 février. Pendant cette visite, les autorités fédérales nigérianes ont réaffirmé leur volonté de coopérer avec les partenaires internationaux à la lutte contre le terrorisme et ont demandé à cet effet l'aide des Nations Unies.

45. Le 17 mai, j'ai reçu du Président nigérian, Goodluck Jonathan, une lettre m'informant de sa décision de proclamer l'état d'urgence dans les trois États du nord-est du Nigéria, après une recrudescence des attaques terroristes dans cette région, dans l'espoir de rétablir une situation normale. Au sujet de l'évolution de l'insécurité dans le nord-est du Nigéria, mon Représentant spécial s'est rendu au

Nigéria les 10 et 11 juin pour rencontrer des hauts fonctionnaires nigériens. Il a saisi cette occasion pour transmettre aux autorités et au peuple du Nigéria l'expression du soutien et de la solidarité des Nations Unies tout en soulignant qu'il fallait s'assurer que les secteurs de la sécurité intègrent bien dans leur travail la perspective des droits de l'homme. Il a réitéré au Gouvernement nigérien l'assurance que l'ONU était disposée à aider son pays à mettre en place et activer des mécanismes régionaux, continentaux et internationaux de lutte contre la menace terroriste que représente le mouvement Boko Haram.

Piraterie maritime dans le Golfe de Guinée

46. En application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial a continué à travailler étroitement avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale afin d'aider à organiser les réunions de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la CEDEAO et de la Commission du Golfe de Guinée en vue de la mise en place d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le Golfe de Guinée. À cet effet, une conférence interministérielle sur la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée a eu lieu le 19 mars à Cotonou (Bénin) avec la participation du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Cette conférence a examiné et confirmé des documents stratégiques et notamment un projet de code de conduite concernant la prévention et la répression de la piraterie, du vol à main armée contre les navires et des activités maritimes illicites au large de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le projet de mémorandum d'accord entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest et centrale, et enfin le projet de déclaration des chefs d'État et de gouvernement des deux régions sur la sécurité maritime dans leur domaine maritime commun. La réunion interministérielle a également facilité la tenue d'un sommet de chefs d'État au Cameroun les 24 et 25 juin.

Mise au point d'une stratégie sous-régionale pour le bassin du fleuve Mano

47. Les résolutions 2000 (2011), 2062 (2012) et 2066 (2012) du Conseil de sécurité ont encouragé la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano à élaborer une stratégie sous-régionale pour contrecarrer les menaces transfrontières que représentent les mouvements des groupes armés, le trafic d'armes et tous les trafics illicites, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et au besoin l'aide de l'ONUCI et de la MINUL. Le 14 janvier, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO ont décidé de convoquer une réunion au sujet de l'application de ces résolutions du Conseil de sécurité. Ensuite, après des consultations avec l'Union du fleuve Mano, mon Représentant spécial a convoqué, le 29 juin à Dakar, une réunion de haut niveau sur une stratégie régionale pour le bassin du fleuve Mano, afin de recenser les mesures concrètes qui pourraient être prises pour élaborer une telle stratégie.

C. Promotion de la bonne gouvernance, du respect de la légalité, de la défense des droits de l'homme et de l'égalité des sexes

48. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué à soutenir l'action de protection des droits de l'homme et de transversalisation de la problématique hommes-femmes. Le 3 avril, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies au Mali ont organisé ensemble, à Dakar, un séminaire sur les effets de la crise malienne sur les droits de l'homme avec la participation de représentants de la société civile. Durant la cinquante-troisième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui s'est tenue à Banjul du 9 au 22 avril, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a organisé un débat avec cette commission et avec le Centre africain pour les études sur la démocratie et les droits de l'homme sur les menaces que le terrorisme et la criminalité organisée transnationale font peser sur l'exercice des droits de l'homme en Afrique.

49. Du 16 au 18 avril, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a organisé, avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, un atelier régional de planification stratégique. À cet atelier a été adopté un programme commun sur la condition féminine, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest ainsi que le principe de la création d'institutions nationales associées. La réunion avait été ouverte par mon Représentant spécial qui s'était réjoui du fait que 11 des 16 pays de la sous-région avaient adopté un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

50. En Guinée, mon Représentant spécial a souligné qu'il fallait assurer la participation intégrale des femmes à la facilitation. Cela a amené à mettre en place un groupe consultatif de dirigeantes qui, en 2012, avaient reçu une formation sur la médiation par les soins du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, se réunissant tous les deux mois pour contribuer à la facilitation. Leur engagement est appuyé par ONU-Femmes avec l'aide de la Commission de la consolidation de la paix.

D. Coopération interinstitutionnelle

Coopération entre institutions des Nations Unies

51. Le 12 février, mon Représentant spécial a présidé la douzième réunion des directeurs et représentants régionaux des organismes des Nations Unies présents à Dakar. La réunion a passé en revue la situation de la région, en particulier dans le Sahel, ainsi que la question de la piraterie, de la criminalité transnationale organisée et de la consolidation de la paix dans le bassin du fleuve Mano. Il a également continué à consulter mes autres représentants spéciaux en Afrique de l'Ouest.

52. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué à participer à l'élaboration de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans l'esprit

de la résolution 2056 (2012) du Conseil de sécurité. Mon Représentant spécial a accueilli, en mars 2013, les représentants de diverses entités des Nations Unies basées à Dakar pour des débats et il a activement contribué au travail des organismes des Nations Unies à Dakar en vue de l'adoption définitive de cette stratégie.

Coopération avec des partenaires régionaux et sous-régionaux

53. Depuis mon dernier rapport, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a continué à aider la CEDEAO à appliquer son dispositif de prévention des conflits. Le 14 janvier, mon Représentant spécial s'est rendu à Abuja pour rencontrer le Président de la Commission de la CEDEAO pour passer en revue la situation dans la sous-région. Ils ont également passé en revue les formes de coopération entre le Bureau et la CEDEAO, notamment dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, le développement d'une stratégie de lutte contre la piraterie, l'élaboration d'une stratégie pour la sécurité sous-régionale dans la région du fleuve Mano, ainsi que les stratégies régionales de lutte contre le terrorisme et l'amélioration de la gestion du secteur de la sécurité. Après cette réunion, une réunion commune du Bureau et de la CEDEAO a eu lieu à Dakar le 14 juin pour passer en revue les tendances actuelles sur le plan politique et de la sécurité dans la sous-région et se mettre d'accord sur un ensemble d'initiatives conjointes de prévention des conflits et de promotion de la bonne gouvernance dans les pays de la région.

54. Le Bureau a également continué à aider la CEDEAO à intégrer les mécanismes de prévention des conflits dans l'organisation des consultations électorales, dans l'esprit de la Déclaration de Praia de 2011 sur les élections et la stabilité. Du 18 au 20 juin, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a organisé, avec la CEDEAO, l'Open Society Initiative for West Africa et la Fondation Friedrich-Ebert, un atelier qui a réuni les présidents et les représentants des commissions électorales de 16 pays de la sous-région pour élaborer des stratégies et programmes de prévention, de gestion et de réduction de la violence électorale.

55. Mon Représentant spécial a également continué à faciliter l'action de l'Union du fleuve Mano sur la base du cadre stratégique commun de coopération pour la paix et la sécurité. Il a participé à la vingt-deuxième réunion ordinaire au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano qui s'est tenue le 30 avril à Monrovia. À la demande du Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano, le Bureau a aidé à déterminer les coûts et la programmation du plan opérationnel de l'Union du fleuve Mano pour la paix et la sécurité, qui avait été adopté le 15 juin 2012 à Conakry par les chefs d'État. Après le déploiement d'un premier consultant auprès du secrétariat de l'Union du fleuve Mano, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a apporté un soutien technique et financier à l'organisation d'un atelier de hauts fonctionnaires gouvernementaux avec la participation de la CEDEAO et des Nations Unies du 20 au 23 mars à Conakry. Cet atelier a permis de mettre la dernière main au plan opérationnel de l'Union du fleuve Mano et de déterminer son coût. Alors que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest s'est également engagé à renforcer la capacité de l'Unité paix et sécurité de l'Union du fleuve Mano, les États membres concernés n'ont pas encore détaché de fonctionnaires pour établir cette structure.

IV. Observations et recommandations

56. L'Afrique de l'Ouest se heurte toujours à de nombreux problèmes sur le plan de la paix et de la sécurité, principalement en raison de l'instabilité dans la région du Sahel, qui s'est tout récemment manifestée au Mali, ainsi qu'en raison des effets de la criminalité transnationale organisée et des problèmes transfrontières affectant les pays du bassin du fleuve Mano et du golfe de Guinée.

57. Les dirigeants de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano ont fait preuve d'une volonté fort louable de renforcer les capacités régionales de prévention des conflits et de mettre en place une structure de sécurité collective. J'encourage les partenaires internationaux à apporter à ces efforts l'aide diversifiée nécessaire.

58. Je réitère mes remerciements aux États de l'Afrique de l'Ouest et aux institutions de ces pays pour le rôle qu'ils ont joué dans le règlement de la crise au Mali en coopération avec l'Union africaine, l'Union européenne et la France. Les Nations Unies prendront la relève de l'Union africaine, et nous nous assurerons que le dialogue stratégique et la coordination opérationnelle avec l'Union africaine et avec la CEDEAO se poursuivront, notamment sur le dialogue et la réconciliation. À ce sujet, je me réjouis des mesures déjà prises par la médiation de la CEDEAO, sous la présidence du Président Compaoré, avec l'aide des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Union européenne.

59. Les tentatives récentes faites par des groupes terroristes pour déstabiliser le Niger montrent assez le risque d'un débordement de la crise malienne sur les pays voisins du Mali. Ces tentatives nous rappellent aussi que nous devons rester vigilants au sujet du Sahel et aider les pays de la région à éliminer les causes profondes de l'instabilité. Les efforts que font les Nations Unies à cet égard cherchent à compléter les mesures prises par les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi que par les entités régionales, notamment l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens.

60. La mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel suppose l'engagement soutenu des organismes des Nations Unies au cours de plusieurs années. Pour maximiser son impact sur la région, sa mise en œuvre devra s'appuyer sur un engagement solide du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du système des Nations Unies dans la région en vue de la création d'un mécanisme bien maîtrisé au niveau régional. Les capacités régionales d'alerte rapide, dans l'ensemble du Sahel, seront renforcées sous l'impulsion du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest avec l'aide de tous les organismes des Nations Unies qui appliqueront la stratégie.

61. Je suis préoccupé par l'impact de plus en plus lourd du terrorisme sur les pays de la sous-région, comme le montrent les prises d'otage et les attentats terroristes perpétrés durant la période considérée. Je me réjouis de l'adoption par la CEDEAO d'une stratégie sous-régionale de lutte contre le terrorisme et j'appelle la communauté internationale à faciliter sa mise en œuvre. Je demande instamment aux pays de la sous-région de travailler, par des réponses soigneusement adaptées, à l'élimination des facteurs qui engendrent le terrorisme et à la prévention de diverses menaces, parmi lesquelles figurent les discours incendiaires qui incitent à la violence et au terrorisme. Il faut pour cela des efforts mieux concertés, une réponse

cohérente et pluridisciplinaire concernant la sécurité, le développement, le bon gouvernement, les droits de l'homme et l'état de droit.

62. Je me réjouis des efforts du Gouvernement nigérian pour résoudre la crise déclenchée par le mouvement Boko Haram dans le nord-est du pays. Alors que les Nations Unies soutiennent pleinement le Nigéria dans les efforts qu'il fait pour lutter contre les actes de terrorisme, j'encourage les autorités de ce pays à respecter les droits de l'homme et les normes internationales dans la conduite de leurs opérations militaires.

63. Je demeure préoccupé par les tensions liées aux élections, qui affectent les perspectives de stabilité politique et de développement économique de plusieurs pays de la sous-région. En Guinée, je salue les efforts tout récents accomplis par les principaux acteurs, et notamment le Président, pour créer l'espace d'un dialogue politique avec l'opposition, avec l'aide de l'équipe de facilitateurs dirigée par mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest. J'appelle tous les acteurs guinéens à progresser rapidement et réellement dans leur dialogue afin de surmonter les obstacles techniques et politiques à l'organisation des élections législatives, trop longuement différées.

64. Je vois avec préoccupation que, de même, au Togo et en Mauritanie, les élections législatives tardent à être organisées. J'appelle également les pays où l'ordre constitutionnel n'a pas été pleinement restauré, comme le Mali et la Guinée-Bissau, à continuer à travailler à la tenue d'élections libres et honnêtes. Je réaffirme que les Nations Unies sont prêtes à travailler avec la CEDEAO et d'autres partenaires pour garantir que les pays respectent bien les cadres normatifs définis, et notamment la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

65. La criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogue sont des menaces qui pèsent de plus en plus sur la stabilité de l'Afrique de l'Ouest. Je me réjouis de la décision de la CEDEAO de prolonger de deux années supplémentaires son plan d'action régional pour la lutte contre la criminalité organisée et le trafic illicite de drogue. J'encourage cette organisation à mettre à jour et réviser ce plan d'action par un processus détaillé et inclusif pour résoudre les questions complexes telles que le blanchiment d'argent et la coopération judiciaire régionale. Je me réjouis aussi des conclusions de la mission d'évaluation en Sierra Leone de l'Initiative « côtes de l'Afrique de l'Ouest », et j'appelle la communauté internationale à apporter un soutien suffisant à la mise en œuvre de sa recommandation.

66. La gestion du secteur de la sécurité demeure une préoccupation majeure pour la stabilité des États de l'Afrique de l'Ouest. J'encourage la CEDEAO à mettre la dernière main et à adopter le dispositif politique sous-régional et le Plan d'action concernant la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. L'ONU est disposée à soutenir ce processus.

67. En Guinée, il est essentiel d'encourager les progrès de la réforme du secteur de la sécurité, indispensable pour la stabilité du pays. Je salue l'engagement personnel et l'autorité du Président Alpha Condé, qui souhaite poursuivre cette réforme, et je demande aux États Membres de continuer à soutenir l'action de l'équipe des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité dans ce pays. Je recommande une nouvelle prorogation du mandat de cette équipe, pour qu'elle continue à apporter

des conseils stratégiques et une assistance en matière de justice pénale en conjonction avec l'Union européenne, et je recommande aussi le renforcement de la coordination internationale dans ce domaine.

68. Je trouve encourageants les efforts collectifs de la sous-région pour lutter contre la piraterie maritime, qui est une menace qui pèse de plus en plus sur la sécurité et les activités économiques. Je salue l'engagement de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée, qui ont décidé de développer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, avec l'aide des Nations Unies, comme le prévoit la résolution 2039 (2012). À ce sujet, je me réjouis de la tenue du sommet au Cameroun et de l'adoption du Code de conduite concernant la prévention et la répression de la piraterie, du vol à main armée contre les navires et des activités maritimes illégales en Afrique de l'Ouest et centrale, qui définit la stratégie régionale et facilite l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant. J'engage les pays de la région à signer et appliquer ce code de conduite et j'appelle les partenaires bilatéraux et internationaux à fournir les ressources nécessaires à cet effet.

69. Je salue l'action de la Commission mixte Cameroun-Nigéria qui poursuit l'abornement de la frontière entre les deux pays et encourage les deux gouvernements à continuer à résoudre les derniers points de désaccord afin de mener à son terme le mandat de la Commission conformément à l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002.

70. La dernière réunion du Comité de suivi, qui marque la fin de la période de transition avant le transfert de souveraineté sur la péninsule de Bakassi au Cameroun, sera convoquée en septembre 2013 à New York. À ce sujet, je me réjouis des progrès faits grâce à l'application effective de l'Accord de Greentree. Je loue le Président Paul Biya du Cameroun et le Président Goodluck Jonathan du Nigéria pour leur volonté de donner un exemple novateur de règlement pacifique d'un différend frontalier avec l'aide des Nations Unies. Ce qui a été réalisé au cours de la dernière décennie grâce à l'attitude constructive des dirigeants des deux pays sous les auspices des Nations Unies est réconfortant et constitue un modèle à imiter pour le règlement des différends dans beaucoup d'autres situations.

71. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux gouvernements de l'Afrique de l'Ouest, à la CEDEAO, à l'Union africaine et à l'Union du fleuve Mano pour leur constante coopération. J'exprime également ma gratitude aux organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest, aux organisations de la société civile et aux autres partenaires pour leur coopération constante avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à la réalisation de son mandat. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial et au personnel du Bureau et à la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour les efforts qu'ils font pour faire progresser la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.